

TESTAMENT
de FRANÇOIS
VILLON

ÉTIENNE GOMEZ

De même qu'un musicien de haut niveau aime à se confronter, une ou plusieurs fois dans sa vie, aux variations *Goldberg* ou *Diabelli*, un médiéviste envisage volontiers la poésie de François Villon comme un défi en raison de sa complexité formelle et de son obscurité. Le texte se prête à des lectures différentes, moins en fonction des variantes, les manuscrits étant peu nombreux, que de l'état de la recherche, bien des éléments biographiques, historiques ou linguistiques restant épineux.

Enfant trouvé, François de Montcorbier, dit Villon comme le chanoine Guillaume de Villon qui le prend sous son aile et qu'il considère comme son « *plus que père* », selon la formule émouvante du *Testament*, a laissé derrière lui une œuvre maigre, contrariée et fulgurante. Lui qui se voit volontiers en poète de cour traîne toute sa vie comme le poids d'une malédiction et mène une existence de mauvais garçon, sans cesse emprisonné pour des affaires de vols ou de rixes et surtout banni de Paris, à son grand dam. Outre une petite douzaine de ballades en *jargon*, il est l'auteur d'un *Lais* (1456-1457), d'un *Testament* (1461), et de quelques poèmes divers dont le plus célèbre est la *Ballade des pendus*, peut-être composée dans l'attente du jugement en cassation de sa condamnation au gibet.

Comme le *Lais* avant lui, le *Testament* distribue ironiquement les biens du poète à ceux qui lui sont chers ou avec qui il a maille à partir. François Villon le compose après sa sortie de prison de Meung-sur-Loire, où il a été détenu par Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans, pour une raison inconnue, et dont il a été « élargi » suite au passage du nouveau roi Louis XI dans cette ville. Au « legs » pro-

prement dit, qui se présente comme une succession de huitains d’octosyllabes, viennent se greffer un certain nombre de poèmes aux formats divers, parmi lesquels la *Ballade des dames du temps jadis*, chantée – quasiment – « dans le texte » par Georges Brassens. Cette œuvre contient beaucoup de passages cryptiques du fait que les bénéficiaires n’ont pas toujours été identifiés et que les allusions sont quelquefois difficiles à interpréter.

Nous comparerons ici quatre traductions du *Testament* :

1. Jean Dufournet, Paris, Imprimerie nationale, 1984 (révision de l’édition de 1973), rééditée par Flammarion en 1992 (édition scientifique bilingue à distinguer de l’édition simple avec orthographe modernisée donnée dans la collection Poésie/Gallimard) : texte du ms. C (Paris, Bibliothèque nationale, ms. fr. 20041), corrigé par le ms. A (Paris, Bibliothèque de l’Arsenal, ms. 3253) ;
2. André Lanly, Paris, Champion, 1992 (révision de l’édition de 1969) : texte du ms. A, corrigé par le ms. C ;
3. Jean-Claude Mühlethaler, Paris, Champion, 2004 : texte du ms. C, avec des corrections et les titres indiqués dans l’édition de Clément Marot (1533) ;
4. Jacqueline Cerquiglini-Toulet, avec la collaboration de Laëtitia Tabard pour les documents d’archives, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2014 (Folio, 2020) : *idem*.

Nous donnerons le texte établi par Jacqueline Cerquiglini-Toulet, dans son édition scientifique bilingue qui a la particularité de présenter le texte à droite et la traduction à gauche : « Notre ambition est de permettre de lire Villon, Villon d’abord, d’où notre choix de placer le texte du poète en “belle page”, ainsi que l’appellent les typographes, la page sur laquelle les yeux s’arrêtent en premier. »

1. L’ouverture (I-II).

C’est, à tort ou à raison, sur la foi de ces deux strophes à charge contre Thibault d’Aussigny que l’on situe la naissance de François Villon en 1431 ou 1432. La concision du huitain d’octosyllabes justifie

une anacoluthie et des raccourcis d'expression qui donnent de la vivacité au propos mais qui peuvent compliquer la tâche du traducteur :

<p>En l'an de mon trentiesme aage, Que toutes mes hontes j'euz beues, Ne du tout fol, ne du tout saige Non obstant maintes peines eues, Lesquelles j'ay toutes receues Soubz la main Thibault d'Aucigny... S'evesque il est, signant les rues, Qu'il soit le mien je le regny.</p>	<p>Mon seigneur n'est ne mon evesque, Soubz luy ne tiens, s'il n'est en friche ; Foy ne lui doy n'ommaige avecque, Je ne suis son serf ne sa biche ! Peu m'a d'une petite miche Et de froide eaue tout ung esté ; Large ou estroit, moult me fut chiche : Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté !</p>
--	--

<p>En l'an de ma trentième année, que toutes mes hontes j'eus bues, ni tout à fait fou, ni tout à fait sage, malgré maintes peines subies, lesquelles j'ai toutes re- çues de la main de Thibaut d'Aussigny... S'il est évêque et bénit les rues, qu'il soit le mien, je le nie !</p>	<p>Il n'est pas mon seigneur ni mon évêque ; je ne tiens rien de lui que terre en friche ; je ne lui dois ni la foi ni l'hommage ; je ne suis pas son serf ni sa biche. Il m'a repu d'une petite miche et d'eau froide tout un été. Généreux ou avare, il a été pour moi très chiche : que Dieu soit avec lui comme il a été pour moi ! (JD)</p>
---	--

<p>En l'an de ma trentième année, après avoir bu toutes mes hontes, ni tout à fait fou ni tout à fait sage, malgré maintes peines subies, lesquelles j'ai toutes reçues quand j'étais aux mains de Thi- bault d'Aussigny... S'il est évêque et bénit les rues, Je nie [et refuse] qu'il soit le mien.</p>	<p>Il n'est pas mon seigneur ni mon évêque ; sous son autorité je n'ai pas de « tenure », si ce n'est de terres en friche. Je ne lui dois ni foi ni hommage ; je ne suis pas son serf... ni sa biche. Il m'a nourri d'une petite miche et d'eau froide tout un été ; qu'il soit « large » ou « serré », avec moi il fut très chiche. Que Dieu soit pour lui comme il a été pour moi ! (AL)</p>
---	--

Du temps de mes trente ans,
toute honte bue,
ni tout à fait fou ni tout à fait
sage,
malgré tant de peines subies,
auxquelles m'a condamné
la justice de Thibaut d'Aussigny...
S'il est évêque, bénissant les
gens dans les rues,
qu'il soit le mien, je le nie.

Il n'est ni mon seigneur ni mon
évêque,
je n'ai de lui que des terres en
friche.
Je ne lui dois ni foi ni hommage
et ne suis ni son serf ni sa biche !
Tout un été, il m'a nourri
d'une pauvre miche et d'eau
froide :
qu'il soit généreux ou avare, avec
moi il a été très chiche –
que Dieu le traite comme il m'a
traité. (JCM)

En l'âge de mes trente ans,
Toute honte bue,
Ni tout à fait fou ni tout à fait
sage
Malgré bien des peines subies,
Toutes reçues
De la main de Thibaud d'Aussi-
gny...
S'il est évêque, bénissant par les
rues,
Je nie qu'il soit le mien.

Il n'est ni mon seigneur ni mon
évêque,
Je ne tiens rien de lui, ou alors
une friche ;
Je ne lui dois ni foi ni hommage,
Je ne suis pas son serf... ni sa biche !
Il m'a nourri d'une petite miche
Et d'eau froide tout un été.
Généreux ou étriqué, pour moi il
a été très chiche :
Que Dieu lui soit tel qu'il m'a
été. (JCT)

2. La ballade à son amie.

À « *s'amyé* », François Villon ne lègue rien, car elle vit déjà entou-
rée de nombreux « héritiers de Michault », alias « le Bon Fouterre¹ »
– « le bon Fouteur » (JD), « le “bon Fouteur” » (AL), « le bon bai-
seur » (JCM), « le Bon Fouteur » (JCT). Mais en l'honneur d'Amour,
il lui fait envoyer une ballade par l'entremise d'un certain « Pernet de
la Barre », policier débauché, qui devra la saluer par un sonore « triste

1 Michault le Bon Fouteur apparaît dans Renart le Contrefait.

paillarde [ms. A orde paillarde], dont viens tu ? » – « Triste paillarde, d'où viens-tu ? » (JD), « Sale catin, d'où viens-tu ? » (AL), « Triste paillarde, dont viens-tu ? » (JCM), « Triste putain, d'où viens-tu ? » (JCT). Dans la première strophe de cette ballade, qui se termine tout en r², se lit en acrostiche le prénom de l'auteur :

Fausse beaulté qui tant me couste chier,
 Rude en effect, ypocrite douceur [ms. C douleur]
 Amour dure plus que fer a macher,
 Nommer que puis, de ma deffaçon seur,
 Cherme felon, la mort d'un povre cueur,
 Orgueil mussé qui gens met au mourir,
 Yeulx sans pitié, ne veult droit de rigueur,
 Sans empirer, ung povre secourir ?

Fausse beauté qui me coûte si cher, rude en fait, hypocrite douleur,
 amour plus dur à mâcher que le fer, que je puis nommer, certain de
 ma ruine, charme félon, mortel pour un pauvre cœur, orgueil caché
 qui mène les gens à mourir, yeux sans pitié, une justice rigoureuse
 ne veut-elle donc pas, au lieu de l'accabler, secourir un pauvre
 homme ? (JD)

« Fausse » beauté qui me coûte si cher,
 rude en réalité, hypocrite douceur,
 amour plus dur que du fer à mâcher,
 nommer je [vous] puis, sûr de ma perte,
 charme félon et mort d'un pauvre cœur,
 orgueil caché qui envoyez les gens à la mort,
 yeux sans pitié, une justice plus rigoureuse ne veut-elle pas,
 sans l'accabler, secourir un pauvre homme ? (AL)

Perfide beauté qui me coûte si cher,
 rude en fait, douleur hypocrite,
 amour plus dur que le fer sous la dent,

2 La lettre *r*, *littera canina*, évoque le chien qui grogne selon Huon le Roi de Cambrai dans *Li Abecés par ekivoche et li significacions des lettres*.

que je peux nommer, sûr de ma ruine,
charme traître, mort d'un pauvre cœur,
orgueil caché qui fait mourir les gens,
yeux sans pitié, la rigueur même n'exige-t-elle pas de
secourir un malheureux au lieu de l'accabler ? (JCM)

Fausse beauté qui me coûte si cher,
Rude en fait, douceur hypocrite,
Amour plus dur que fer à mâcher,
Que je puis nommer, sûr de ma ruine,
Charme traître, mort d'un pauvre cœur,
Orgueil caché qui mène les gens au seuil de la mort,
Yeux sans pitié, le droit ne veut-il pas,
Au lieu de l'accabler, de secourir un malheureux ? (JCT)

3. Les legs à frère Baude et au scelleur (CXX-CXXI).

Les legs à frère Baude et au scelleur donnent une idée des nombreuses obscurités du *Testament*. À frère Baude de la Mare, du couvent des Carmes, place Maubert, François Villon lègue de quoi se défendre contre un certain « *de Tusca* » (sans doute le lieutenant-criminel du prévôt, Jean Turquant) si celui-ci avait des vues sur sa « *caige vert* » (une des prostituées du bordel *La Cage*, en face du couvent, selon les uns, le sexe féminin selon les autres). Quant au scelleur de l'évêché (un certain Richard de la Palu), on ne sait pas pourquoi François Villon lui en veut. Toujours est-il que le poète semble le considérer comme un nuisible et un paresseux :

Item, je donne a frere Baude,
Demourant en l'ostel des Carmes,
Portant chierre hardie et baude,
Une sallade et deux guisarmes,
Que de Tusca et ses gens d'armes
Ne lui riblent sa caige vert.
Viel est : s'il ne se rent aux armes,
C'est bien le deable de Vauvert.

Item, pour ce que le seelleur
Maint estront de mouche a machié,
Donne, car homme est de valleur,
Son seau d'avantaige crachié,
Et qu'il ait le poulice escachié
Pour tout enprendre a une voye ;
J'entens celluy de l'Eveschié,
Car les autres, Dieu les pourvoye

Item, je donne à frère Baude, demeurant en l'hôtel des Carmes, au visage fier et allègre, un casque et deux halberdes, afin que Detusca et ses gendarmes ne lui dérobent pas sa *Cage verte*. Il est vieux : s'il ne s'avoue pas vaincu, c'est le Diable Vauvert en personne.

Item, parce que le Scelleur a mâché maint étron de mouche à miel, je donne, car c'est un homme valeureux, son sceau d'avance enduit de salive, et qu'on lui aplatisse le pouce pour faire toute l'empreinte d'un seul coup ; je veux parler du scelleur de l'Évêché, car les autres, à Dieu de les pourvoir ! (JD)

Item, je donne à frère Baude, demeurant en l'hôtel des Carmes, et portant figure hardie et joviale, une « salade » et deux guisarmes pour que Detusca et ses gendarmes ne lui enlèvent pas sa maîtresse. Il est vieux : s'il ne met bas les armes, c'est vraiment [qu'il est] le diable de Vauvert.

Item, parce que le Scelleur a malaxé maint morceau de cire, je lui donne, car c'est un homme de valeur, son sceau mouillé d'avance de salive et je souhaite qu'il ait le pouce bien aplati pour faire en une fois toute l'empreinte ; j'entends le Scelleur de l'Évêché car les autres, que Dieu les pourvoie ! (AL)

Item, à frère Baude, qui habite chez les Carmes et présente un visage hardi et fier je donne un casque et deux guisarmes, afin que Detusca ses hommes d'armes ne lui volent pas sa cage verte. Il est vieux : s'il ne s'avoue pas vaincu, C'est vraiment le diable de Vauvert.

Item, puisque le scelleur a mâché tant de chiure d'abeille, je donne – car c'est un homme de valeur – son sceau déjà enduit de salive. Que son pouce soit aplati pour faire le travail d'un seul coup ! Je parle du scelleur de l'Évêché, car les autres, que Dieu pense à eux ! (JCM)

Item, je donne à frère Baude,
 Demeurant dans la maison des
 Carmes,
 Au visage hardi et fier,
 Un casque et deux hallebardes
 Pour que Tusca et ses gens
 d'armes
 Ne lui ravissent sa cage verte.
 Vieux comme il est, s'il ne
 s'avoue pas vaincu,
 C'est bien le diable de Vauvert.

Item, parque le scelleur
 A mâché beaucoup d'étrons
 d'abeille,
 Je lui donne, car il est homme de
 valeur,
 Son sceau déjà humecté
 Et d'avoir le pouce bien écrasé
 Pour d'un seul coup faire l'em-
 preinte.
 J'entends le scelleur de l'évêché
 Car pour les autres, que Dieu y
 pourvoie ! (JCT)

4. La ballade pour Robert d'Estouteville.

L'un des sommets du *Testament* est la ballade pour Robert d'Estouteville, « *que Villon donna a ung gentil homme nouvellement marié, pour l'envoyer a son espouse par luy conquise a l'espee* », selon le titre de l'édition de Clément Marot. Nommé prévôt de Paris en 1447 en remplacement de son beau-père Ambroise de Loré, Robert d'Estouteville a gracié François Villon en 1456 dans l'affaire du meurtre de Philippe Sermoise, un prêtre qui l'avait violemment pris à partie le soir du 5 juin 1455 : François Villon l'avait blessé à l'arme blanche avant de le frapper d'une pierre à la tête, ce dont le prêtre était mort peu après. En acrostiche dans les deux premières strophes apparaît le nom d'Ambroise de Loré, l'épouse du nouveau prévôt, baptisée comme son père :

Au point du jour, que l'esprevier s'esbat,
 Meu de plaisir et par noble costume,
 Bruyt la mauviz et de joye s'esbat,
 Reçoyt son per et se jointc a sa plume,
 Offrir vous vueil, ad ce desir m'alume,
 Joyeusement ce qu'aux amans bon semble :
 Sachiez qu'Amour l'escript en sa volume,
 Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Au point du jour, quand l'épervier agite ses ailes, dans l'élan du plaisir et par noble coutume, quand la grive chante et s'ébat avec joie, accueille son compagnon et se blottit contre lui, je veux vous offrir, car Désir m'y entraîne, joyeusement ce qui plaît aux amants. Sachez qu'Amour l'écrit en son livre, et c'est là pourquoi nous sommes ensemble. (JD)

Au point du jour, à l'heure où l'épervier s'agite, mû de plaisir et par noble coutume, où la mauvis siffle et s'ébat de joie, reçoit son compagnon et se joint [à lui] plume à plume, joyeusement je veux vous offrir, un désir m'y pousse, ce qui semble agréable aux amants. Sachez que l'Amour le prescrit dans son livre, et c'est la fin pour laquelle nous sommes ensemble. (AL)

À la pointe du jour, quand l'épervier bat des ailes, vibrant de plaisir selon une noble habitude, et que la grive chante et s'ébat de joie, accueille son compagnon et s'unit à lui, je veux vous offrir – le désir m'enflamme à le faire – joyeusement ce qui plaît aux amants : sachez qu'Amour le prescrit en son livre, et c'est pourquoi nous sommes ensemble. (JCM)

Au point du jour quand l'épervier s'élançe, Mû de plaisir et par noble habitude, Quand chante la grive et qu'elle s'ébat de joie, Qu'elle accueille son compagnon et se joint à lui, Je veux vous offrir – Désir m'y pousse – Joyeusement ce qui plaît aux amants : Amour l'a noté dans son livre, Et c'est pourquoi nous sommes ensemble. (JCT)